signal, et cel
pérer chez M.
nier, réveillé,
ent la fuite.
gendarmerie.
I-LE-NOBLE
EAU
rier, nous ap-
ans cette com-
et Français.
ip de couteau

SERAIN
MILLE
, était venue
mère, à Se
te Prémont,
t, sans qu'on
d'un coup de
oup de revol-
ns. Mme X...
mais se gué-
semble avoir
hénie, alla se
in de fer de
in à 6 heures
luit une vive

LAIS
VIMY
Un vol de 845
lice de M. Le-
, rue d'Avion,
de billets de
) francs, était
us du linge.
. le mercredi
te absence de
is, avant sorti
son armoire
in jardin.
es frères Ver-
et 17 ans, qui
ndant l'absen-
it soupçonnés,
vaillaient, aus-
z Lefebvre et
uis cette date
à Avion, rue
s en Belgique,
Une meule de
Bourdrez, cul-
par le feu dans
s assurance.
LIEVIN
-verbal a été
orinthe B... et
avoir été sur-
lans un jardin
ovoir l'autori-
La police re-
ront amusés à
es lanternes a
e veuve Gesel,
Calonne, a dé-
ariat de police
Alexandre, qui
vers objets mo-
ncs qui se trou-
elle occupait.
Lens, Delcourt
eur, demeurant
été très sérieu-
non fronto-tem-
in bois.
-bowetteur, de-
ploesé en jetant
d'avaleresse.
ervais, 16 ans,
V, rue d'Aix, a
et la roue d'une
erane de char-
ide mineur, de-
il du charbon,
st tombé sur le
les Jacques, 28
le Havet, 549, a
allant une ber-
ens, demeurant
on doigt majeur
ause du majeur

el de Lille
juin
, vice-président
HABITANTS
ERE
altrelos, la jeune
demi, était arrê-
Chemin, portant
afé et de poivre,
posé essaya de
les passants in-
la dégager. Des
Danys, voulant
ourait, tira son
l'étui qu'il por-
même quelques
nd l'intéressé —
es qu'il deman-
ule prit la chose
festant s'empara
ndant que d'au-
autres douaniers
leur collègue.
its sont traduits
rès une instruc-
nois.
que le préposé
se produisit l'é-
s de relater. Ca-
itaine viennent à
iquement contre
clame une sanc-
n'ont pas craint
rviteur de l'Etat,
vé de porter at-
une sobre et par
endant très élo-
, le tribunal con-
es Charles et Ar-
e cabaretier Re-
son et 16 francs
première de tout
ttée pénalement
cernement. Tou-
éclaré civilement
né à payer une
son rejeton en-
ition à l'exercice

# CHRONIQUE BATELIÈRE

## LE SECOND G. G. B.

### *Son Œuvre.*
### *Le rôle de M. Choteau*

Fondé le 17 novembre 1907, après la fin du premier groupement, le second G. G. B., connut les difficultés dues au manque de confiance des bateliers, qui voyaient avec peine et aussi avec désespoir leur syndicat disparaître sous les attaques violentes des ennemis de la petite batellerie libre et indépendante. Jusqu'en juillet 1909, son importance fut minime et son œuvre presque nulle. On était encore dans la période d'organisation et de propagande.

M. Choteau et son Comité Directeur désespéraient presque de reconstituer un syndicat puissant qui aurait pu, par le nombre de ses adhérents, par une organisation méthodique et rationnelle, rendre des services inappréciables et attendus aux petits bateliers et aussi présenter aux pouvoirs publics des réformes sages et indispensables à la petite batellerie. Ils avaient combattu pied à pied et étaient parvenu avec beaucoup de peine, à grouper un millier d'adhérents, beaucoup parmi ces adhérents étaient des adhérents de principe, et leur cotisation tardait à rentrer dans la caisse. M. Choteau ne parlait rien moins en ce moment, que d'abandonner la lutte et de se remettre à bouter.

C'est à ce moment que M. Choteau fut mis, pa rM. Léon Vandevoir, en relation avec un ami de ce dernier, M. Lévy-Ullman, professeur de Droit à la Faculté de Lille. M. Choteau comprit alors que ce qu'il n'avait pu faire seul, il pouvait le faire avec le concours d'un homme éminent et si dévoué à la cause des humbles et des travailleurs qu'est Lévy-Ullmann.

La collaboration de notre ami Me Lévy-Ullmann dans le G. G. B. coïncide avec la rentrée de M. Chavonin comme secrétaire général. Il en résulta de nombreuses adhésions.

C'est réellement à partir de ce moment que le second G. G. B. prend de l'importance et devient une association avec laquelle il faudra compter.

**Renouvellement du Contrat de Dunkerque**

Le premier succès, le premier résultat sensible du second G. G. B. fut le renouvellement du contrat de Dunkerque.

Il existe, en effet, à Dunkerque, depuis le 22 septembre 1904, une contrat collectif passé avec les courtiers fluviaux de Dunkerque, ayant pour but de réglementer le taux du fret et organisant le tour de rôle. Cette merveilleuse organisation est la gloire de la batellerie Dunkerquoise. Elle allait succomber sous les attaques et aussi sous l'opiniâtre résistance des courtiers fluviaux à ne plus renouveler ce contrat qui était précieux à la petite batellerie.

Malgré une campagne menée par MM. Choteau et Chavonin, malgré des menaces de grève de la batellerie Dunkerquoise, les courtiers fluviaux demeuraient inébranlables dans leur décision. C'est alors que Me Lévy-Ullmann intervint énergiquement. Après avoir apporté d'heureuses modifications en faveur des petits patrons bateliers au contrat primitif, il pria ses amis MM. Viviani, Ministre du Travail, Terquem, maire de Dunkerque de faire tout ce qu'il était en leur pouvoir afin d'éviter un conflit qui aurait été très préjudiciable à notre commerce et à notre industrie nationale, et aussi très gros de conséquences pour l'avenir de la petite batellerie. Après de nombreuses démarches personnelles auprès des délégués des courtiers fluviaux, après l'intervention des Pouvoirs publics, le contrat de Dunkerque était renouvelé pour dix années, le 2 octobre 1909, et ainsi notre ami Me Lévy-Ullmann avait rendu à la petite batellerie Dunkerquoise une organisation dont les courtiers fluviaux avaient juré la disparition et pour laquelle, ils étaient bien décidés à ne rien céder. Ils durent cependant accepter le contrat modifié en faveur de la petite batellerie.

**Réception des délégués de la Batellerie par M. Briand. — Secours aux bateliers sinistrés, condamnés à un chômage long et ruineux lors des inondations de janvier, février et mars 1910.**

C'était au début de février 1910. Paris, toute sa banlieue et une partie de la France étaient inondés. La navigation était forcément interrompue et nos pauvres bateliers étaient condamnés à un chômage long et ruineux. Beaucoup furent réquisitionnés par l'Administration et durent coopérer nuit et jour au sauvetage et au ravitaillement des habitants. Il est inutile de dire, que tous s'acquittèrent brillamment de cette tâche, beaucoup se distinguèrent par des actes de dévouement vraiment remarquables, et attendent encore actuellement la récompense qui leur est due.

Le gouvernement de la République, la Nation, le monde entier étaient venus au secours des malheureux sinistrés.

Presque toutes les infortunes étaient soulagées, mais l'Administration n'avait pas pensé que nos pauvres bateliers étaient eux aussi des sinistrés, pouvaient plus rester dans leur cabine et étaient obligés de descendre à terre, tant le danger était grand, et aussi parce que leur matériel était inutilisable.

C'est alors que M. Vandevoir, frappé de cet oubli, intervint avec quelques mariniers auprès de Me Lévy-Ullmann, organisait d'accord avec ce dernier, un réunion le lendemain, 10 février où plus de 300 bateliers nommaient pour chaque port leurs délégués respectifs. Le 11 février, ces délégués et M. Vandevoir, présentés par Me Lévy-Ullmann à M. Briand, Président du Conseil, obtenaient de ce dernier l'assurance que les bateliers sinistrés toucheraient des secours importants, et qu'ils recevraient aussi des distinctions honorifiques pour récompenser leur noble conduite au moment du danger, avant été les sauveteurs de la première heure.

Ainsi, les bateliers ne furent plus dans cette circonstance, les éternels oubliés.

M. Vandevoir, pendant plus d'un mois, fit avec les bateliers des démarches dans les Mairies des différents arrondissements et dans celles des communes de la banlieue, et, presque partout, elles furent suivies. Il y eut des omissions, parait-il ? La responsabilité, à cet effet, incombe à l'Administration et non à ceux qui furent les instigateurs du mouvement.

Me Lévy-Ullmann et Léon Vandevoir obtenaient encore à ce moment, l'extension aux bateliers sinistrés de la loi d u12 juillet 1910, exemptant les sinistrés de périodes d'exercices militaires pendant l'année 1910.

**Création du groupe parlementaire de la Navigation intérieure et de Défense de la Batellerie.**

Me Lévy-Ullmann et Léon Vandevoir comprenant la nécessité absolue d'un groupe parlementaire de défense de la batellerie, se chargèrent, en juillet 1910, de constituer ce groupe avec le concours d certains de leurs amis

En quelques jours, ils parvenaient à grouper une vingtaine de députés, et pas des moindres, dont les noms suivent : Painlevé, Thalamas, Dron, Breton, Basly, Lamendin, Goniaux, Perrissoud, Dumesnil, René Besnard, Paul Boncour, Desplads, Daniel Vincent, Bouvier, Guislain, etc. Ces derniers nommèrent comme président de leur groupe M. Paul Painlevé, député de Paris, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole Polytechnique. La petite batellerie pouvait désormais compter sur des défenseurs éminents et profondément dévoués à sa cause dans le sein du Parlement et auprès des Pouvoirs publics.

**Inondations de novembre et décembre 1910**

La crue de la Seine de novembre et décembre 1910 avait amené l'arrêt de la Navigation, et un nouveau chômage préjudiciable aux petits patrons bateliers. Saisi d'une requête par le camarade Tranus Gelper, M. Vandevoir, d'accord avec celui-ci, organisait une réunion qui eut lieu le lendemain, réunion présidée par M. Paul Painlevé, assisté de son ami Paul Heurot, et composée de plus de 500 bateliers. Après deux jours de démarches successives auprès des Pouvoirs publics, du Conseil Municipal de la Ville de Paris et de la Préfecture de Police, MM. Painlevé et Heurot faisaient obtenir satisfaction aux petits patrons bateliers. Il leur était permis de retourner de suite dans le Nord par la voie du canal Saint-Martin et du canal Saint-Denis, en étant exonéré de la moitié des droits de navigation ; de plus, tous les bateliers en stationnement dans le port de Paris, touchaient un secours de la Ville.

**Discussion du budget**

M. Painlevé, très absorbé dans la discussion de différents budgets, de la guerre aviation), de la marine (navigation sous-marine), de l'instruction publique, etc., avait prié son collègue *et ami Thalamas, député de Seine-et-Oise*, vice-président du groupe parlementaire de la Navigation intérieure et de défense de la Batellerie, d'intervenir en faveur de la petite batellerie et de l'amélioration de nos voies navigables dans la discussion du budget des travaux publics.

**Les Patentes**

Un arrêt du Conseil d'Etat du 22 janvier 1909 décidait que c'était *à tort que le droit fixe de* patente auquel est imposé le patron batelier, est établi d'après le nombre de mètres cubes correspondant au volume d'eau déplacé par le bateau *et que le droit fixe de la patente seca calculé* en raison du nombre de tonneaux de son bateau (2 mc. 83). — (Un tonneau de jauge = 2 mètres cubes 83).

Cet arrêt fut observé dans deux départements seulement : le Nord et la Seine-Inférieure. L'application de cet arrêt amenait une diminution dans le prix de la patente de près des deux tiers.

Le batelier prend généralement sa patente là où il veut. Il était donc nécessaire d'avertir les bateliers de cette chose et de leur indiquer les *formalités* qu'ils auraient à remplir si jamais ils étaient déjà en possession de leur patente calculée sur l'ancien tarif, afin d'obtenir le dégrèvement qui leur était dû. Tous ces renseignements furent fournis à M. Choteau par M. Vandevoir père, Secrétaire de Mairie, qui fit délivrer près de 500 patentes au prix moyen de 11 francs aux bateliers.

**Travaux législatifs**

Depuis de longs mois, Vandevoir, secrétaire du G. G. B., travaillait à l'élaboration de propositions de lois en faveur de la petite batellerie. Ce travail nécessite l'examen approfondi des questions batelières, si complexes en notre pays, o ucette corporation est presque ignorée, — elle nécessite aussi l'examen des législations étrangères. Avec la précieuse collaboration de MM. Painlevé, Lévy-Ullmann et Idoux, il était parvenu à mettre sur pied des projets sur :

1° *Le Contrat d'affrètement* avec réglementation des délais de chargement et de déchargement, et création de chambres conciliatrices dans tous les ports fluviaux avec tour de rôle obligatoire.

2° *Le Crédit batelier.*

3° *Les Ecoles de la Batellerie.*

Nous reviendrons sur ces différents projets, qui seraient actuellement prêts à être déposés sur le bureau de la Chambre si les événements actuels n'étaient pas survenus.

**Nomination d'un représentant de la petite Batellerie dans la Commission de l'Hypothèque fluviale.**

Le Ministre des Travaux Publics avait institué fin 1910, une commission de Hypothèque fluviale où la petite batellerie ne se trouvait pas représentée. Il y avait là un danger. M. Painlevé, président du groupe parlementaire, l'avait bien compris et avait obtenu de M. le Ministre des Travaux publics la promesse de nomination de M. Choteau dans cette commission. Dans cet intervalle, M. Choteau, de son côté, par le canal de M. Havez, faisait nommer Me d'Hooghe dans cette commission. Sans insister sur le procédé de M. Choteau, il est nécessaire de faire remarquer que M. Painlevé, après que Me d'Hooghe lui eût exposé sa thèse sur l'hypothèque fluviale, dut démontrer à ce dernier que sa thèse présentait un danger pour la petite batellerie, que si on se ralliait au projet Plichon, presque identique à la loi sur l'hypothèque fluviale en Belgique et en Allemagne, nous arriverions forcément aux mêmes résultats obtenus dans ces différents pays :

1° L'accaparement de la petite batellerie ;

2° L'extension considérable des sociétés de navigation.

MM. Choteau et d'Hooghe se rallièrent au projet Painlevé qui préconise la création d'un crédit batelier organisé par l'Etat et ayant comme corrollaire l'hypothèque fluviale — Hypothèque fluviale ne jouant dans le crédit batelier que le rôle d'auxiliaire de complément.

**De l'Office de la Navigation**

Le Ministre des Travaux publics avait décidé au début de 1911, la création d'un Office de la Navigation. Cet office devait intervenir dans tout ce qui concerne la Navigation intérieure et devait être une organisation privée, placée sous le contrôle de l'Etat. Il devait être rémunéré par les différentes parties intéressées. Ce projet souriait à MM. Choteau et d'Hooghe. Il n'en fut pas de même pour M. Painlevé. Il était, lui aussi, partisan d'un Office de la Navigation, mais d'un organisme d'Etat, alimenté par le budget des Travaux Publics, et dont la compétence serait purement technique et consultative, c'est-à-dire que cet office n'interviendrait que pour tout ce qui concerne l'extension et l'amélioration de notre navigation intérieure, et n'interviendrait aucunement dans les rapports économiques entre les expéditeurs, transporteurs, destinataires et la traction.

M. Painlevé ne fut pas le seul à rejeter le projet primitif de l'Office de la Navigation. Trois membres du Comité Directeur, frappés par les articles parus à ce sujet dans la grande presse, s'émurent et demandèrent des explications à M. Choteau, et lui enjoignirent d'avoir à se tenir sur ses gardes au sujet de ce nouveau traquenard tendu à la petite batellerie.

MM. Choteau et d'Hooghe se déclarèrent encore partisans de la thèse de M. Painlevé.

**CONCLUSION**

Bateliers, jugez l'œuvre de MM. Choteau et d'Hooghe d'après cet exposé.

Ainsi, dans les deux problèmes essentiellement vitaux pour la petite batellerie MM. Choteau et d'Hooghe donnent donc pleinement raison à toutes les interventions et projets de M. Painlevé.

*Mais il est extraordinaire que M. Choteau n'ait pas aperçu de lui-même que le projet d'Office soumis par M. Chargueraud, était néfaste à l'indépendance de la petite batellerie.*

Si M. Painlevé, surchargé à ce moment d'occupations, avait donné, sans approfondir lui-même la question, son adhésion à un projet qui souriait à M. Choteau, président du G. G. B., ce projet aurait pu passer sans que les commettants de M. Choteau ait été mêmes avertis de décisions dont dépendait leur sort.

Puisque MM. Choteau et d'Hooghe donnent pleinement raison aux projets de M. Painlevé, pourquoi y a-t-il scission ? Pourquoi ont-ils voulu débarquer le Comité Directeur et révoquer M. Vandevoir ?

*Jusqu'au jour où ceux-ci se sont mis en travers du projet primitif de l'Office, la concorde régnait dans le G. G. B.* Le seul reproche que puisse adresser M. Choteau à ceux qu'il a tenté d'exclure du G. G. B., ce'st d'avoir été plus *clairvoyants* que lui, *d'avoir contribué à faire échouer un* projet auquel il était très attaché, fais qui était dangereux pour la petite batellerie.

La vérité est que M. Choteau n'a pas pu pardonner au Comité Directeur et au Secrétaire du G. G. B. de l'avoir contraint de se rallier aux projets Painlevé.

## Bourse de Lille

**COURS DU FRET DU MERCREDI 28 JUIN**

Base : Lens-Paris, 4,25 et 4,50. — Amiens, 3,25. Reims, 3,50. — Nancy, 6,25. — Chauny, 2,25. — St-Quentin, 1,50 et 1,60. — Dunkerque, 1,40. — Lille, 0,90.

En somme, comme on le voit, le cours pour Paris a une tendance à la hausse, si désirée par les bateliers. Les autres cours n'ont subi aucune fluctuation depuis mercredi dernier, sauf toutefois St-Quentin, qui s'est traité à 1,50 et 1,60 contre 1.75 à la Bourse du 21 juin

Marché agité et assez discuté.


**La Pastorine**
**Peinture Email**
donne aux objets [illegible] de la porcelaine [illegible] en une ou deux couches [illegible] périeurs et à tous les usages [illegible] Marchands de couleurs. [illegible]
Numéros 64-66-68, Route de la Révolte, à SAINT-DENIS,
(Seine) Téléphone 407-0[illegible]


## L'EXPOSITION INTERNATIONALE du NORD de la FRANCE A ROUBAIX

Pas de meilleur souvenir à rapporter de l'Exposition qu'une boîte de quatre savons de parfums différents fabriqués par la Parfumerie de Jouvence de Lille et vendus 0.30 la boîte.

**VILLAGE SENEGALAIS**

Parmi les différentes races que présente le Village Sénégalais à l'Exposition de Roubaix, on y remarque des types curieux qui intriguent fort les visiteurs : ce sont les *Griots* danse et *Féticheurs*. *Ils* portent une sorte de bonnet de police, avec pointes relevées devant et derrière ; de nombreux ornements de cuir, de verroteries, des gris-gris. Ils ont pour mission d'amuser les nègres.

Ils sont musulmans et polygames, très superstitieux, ils ne concluent aucune affaire sans consulter les sorciers. Ce sont eux qui dirigent les danses au son du tam-tam et leur entrain inlassable anime toute la tribu.

**CONCOURS D'ANIMAUX REPRODUCTEURS**

De très importants concours spéciaux d'animaux reproducteurs, appartenant aux races bovine flamande pure et ses dérivés, [illegible] du Hainaut et Hollandaise pure, auront lieu dans l'enceinte de l'Exposition du samedi 1er au lundi 3 juillet prochain.

Ces concours comporteront près de quinze mille francs de prix offerts par M. le Ministre de l'Agriculture sur les fonds de l'Etat, ainsi que de nombreuses médailles de vermeil, argent et bronzes, qui seront décernées au nom de la Ville de Roubaix. Ils seront répartis en sept catégories comprenant de nombreuses sections.

L'élevage français est digne en tous points des plus sérieux encouragements et la sollicitude que lui témoignent en cette circonstance les pouvoirs publics, aura surtout ce précieux avantage : Donner aux éleveurs français un très appréciables témoignages de sympathie en l'Exposition du Nord de la France à Roubaix, où l'agriculture tient déjà une si large place !

A l'occasion de ces concours, la Compagnie du Nord fera distribuer dans les gares de son réseau : 1. du 1er au 3 juillet, des billets d'aller et retour individuels, comportant des réductions de 20 à 25 %. — 2. Le Dimanche 2 Juillet seulement, des billets de famille accordant des réductions proportionnelles allant de 20 à 67 %.

**LOCATION DES CHAISES**

Le promeneur qui, au prix uniforme de dix centimes, loue une chaise, dans les allées et jardins du parc, au village flamand, autour des kiosques s'imagine souvent, qu'aussitôt la chaise loue abandonnée, il en perd l'utilisation ultérieure et en se levant, jette aussitôt à terre le ticket de livre.

Il y a là une fausse interprétation qu'il convient de dissiper :

Le billet délivré le matin, est valable, en effet, jusqu'à midi ; celui remis l'après-midi, de midi à six heures du soir ; celui délivré le soir, de 6 heures à la fermeture et sur tous les points de l'Exposition.

Conclusion pratique ; conserver par devers soi un ticket en fait utilisable pendant [illegible] d'une visite de plusieurs [illegible].

**JEU DE BOULES DE L'EXPOSITION**

*Résultats des Rencontres du Jeudi 22 Juin.*

Sociétés Gagnantes du 1er tour : Les Invalides de Saint-Eloi Croix , Les Amis Réunis, [illegible] Cretinier, Wattrelos.

Sociétés gagnantes au rebattage : Les Amis Réunis, rue du Cretinier, Wattrelos.

*Rencontres du Jeudi 29 Juin*

Soir : 3 heures et demie, Groupe des 708 ans, de la Concorde, Commandant de l'équipe, [illegible] Abreuvoir contre les Loustics du Vendredi, commandant de l'équipe, Husenne, 108, rue du Moulin, Roubaix. — A 4 heures et demie, Les Francs Bouleurs du Moulin, commandant de l'équipe Delescluse, siège 108, rue du Moulin, Roubaix, contre Les Silencieux, commandant de l'équipe, Quesnoy, Siège, Au Canon d'Or, Croix.

Commissaires, A. Desmulliez, Aug. Spriet, H. Delfortrie.


## CE QU'IL FAUT VISITER

**Grand Café Bellevue**
LILLE — Grande-Place — LILLE
Consommations de 1er choix
— Bières étrangères des grandes marques. —

**Taverne Viennoise**
Rue de Paris, LILLE (face au Théâtre)
Les meilleures bières, MUNICH et PILSEN
— Restaurant à la carte. — Plats du jour : 0 fr. 75 et 1 franc.

**LUNA-PARK**
NOMBREUSES ATTRACTIONS
Tanagra — La Roue Joyeuse — Le Steamer — Toboggan, etc., etc.
CONCERTS après-midi et soir
Ouverts tous les jours jusque 11 heures du soir

**Village Sénégalais**
CENT Sujets, Hommes, Femmes et Enfants, Danses, Chants, Tam-Tam,
Travaux, Mœurs, Coutumes.
Visible tous les jours
de 9 heures du matin à 11 heures du soir

**A la Galerie d'Honneur**
la Vitrine du LINGOT D'OR, 46-48, Grand'Place, LILLE, avec sa collection de Décorations françaises et étrangères. Médailles, insignes. Tous Articles spéciaux pour Sociétés.


## Association Amicale des Cantonniers du Nord

**LETTRE AUX CONSEILLERS GENERAUX**

On nous prie d'insérer la lettre suivante qui vient d'être adressée aux membres du Conseil Général du Nord

Le Comité de l'Association Amicale des Cantonniers du Département du Nord, réuni à son siège, à Bouchain ,le Dimanche 4 Juin 1911, est unanime, ainsi que tous les cantonniers, à vous adresser leurs meilleurs remerciements pour l'augmentation que vous avez bien voulu voter dans la session d'Avril 1911.

Nous avons été très désolés que l'augmentation n'ait pas été votée d'une manière égale pour tous, vu que la différence existait déjà en avril.

Nous avons l'espoir que vous continuerez par la suite à faire aboutir toutes les revendications que nous vous présenterons chaque année.

Nous venons vous demander de faire partie comme membre d'honneur de notre association.

*Pour le Comité et par ordre :*
*Le Trésorier*, Louis DELGRA[illegible].

## Chemin de fer du Nord

**MUTATIONS**

M. Bourguignon, inspecteur-chef de section à Dunkerque ,est nommé inspecteur de la voie à la même résidence.

M. Leroux, chef de section à Lille, nommé inspecteur de la voie, à Laon, et non intérimé, est nommé en la même qualité, à Paris, par permutation avec M. Triboulloy, inspecteur de la voie à Paris, qui passe à Laon.

M .Imbault ,chef de district à Hénin-Liétard, est nommé chef de district à Lens.

M. Leclercq ,chef de district à Doullens est nommé chef de district à Hénin-Liétard.

M. Eoninck, chef de district à Flesselles est nommé chef de district à Doullens.

M. Oyez, chef de district à Dunkerque est nommé à Lille.

M. Ahoud, dessinateur principal à Paris-La Chapelle, est nommé sous-chef de bureau des études de machines à Paris- La Chapelle.

M. Ogenne, chef de station à Laboissière-Fescamps ,est nommé chef de station à Ressons-sur-Metz.

M. Lengauchez, receveur-chef de la petite vitesse à Achiet ,est nommé chef de station à Laboissière-Fescampe.

M. Averlon, intérimaire à la première inspection divisionnaire, est nommé chef de station à Longuerne-Vieux-Manoir, en remplacement de M. Metérie, précédemment nommé à Folembray.

M. Dubois, sous-chef de gare à Ermont ,est nommé sous-chef de gare à Jeumont, en remplacement de M. Cayez, précédemment nommé à Creil.

M. Bidet, sous-chef de gare à Hirson, est nommé sous-chef de gare à Ermont.

M. Denis, intérimaire à la quatrième inspection principale, à Amiens, est nommé sous-chef de gare à Hirson.

M. Deparis, receveur chargé du service des billets, à Arras ,est nommé employé principal à Paris.

M. Merlin, sous-chef de bureau de la comptabilité de la gare de Paris, est nommé chef de bureau des arrivages intérieurs, à la gare de Paris.

M. Moyer, employé principal à la gare de Paris, est nommé sous-chef de bureau des arrivages intérieurs à la même gare.

M. Lefebvre, receveur de petite vitesse à Hérines, *est nommé employé* au contrôle de recettes, à Paris.

M .Druesne ,employé à Noyon, est nommé receveur chef de la grande vitesse, au Quesnoy.


## Sous la Main

Les témoignages de nos voisins ont incontestablement plus de poids, à Lille, que ceux pouvant provenir de l'autre bout de la France.

M. Charles Coursier, 23, cité Letombe, à Lille, nous dit : « A la suite d'un refroidissement que j'avais attrapé voilà plus de deux ans, je ressentais de la raideur dans tous les membres ; quand je voulais me baisser, c'était come si on m'appliquait un coup de fouet entre les deux épaules : bien souvent, je ne pouvais mettre un pied devant l'autre et dernièrement, j'ai dû rester quinze jours au lit. Quand je me levai, mes articulations étaient *comme rouillées*. On me conseilla les pilules Foster (vendues à la pharmacie Leclercq, 16, Grand'Place, à Lille), qui me firent immédiatement du bien ; en quelques semaines, j'avais retrouvé toute ma souplesse et bientôt ma santé ne laissa plus rien à désirer. »

Un rhume négligé, l'influenza, la grippe, voire même un simple refroidissement sont souvent la source de graves désordres des reins et des voies urinaires. Les Pilules Foster, prises dès les premiers symptômes : mal de dos, urines troubles ou irrégulières, vertiges, etc..., arrêteront radicalement le mal à son début.

Toutes pharmacies. (Exiger la signature James Foster) 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. (35


## AFFAIRES MILITAIRES

**NOMINATIONS**

*Infanterie.* — Est nommé lieutenant-colonel au 73e M. Coudein, chef de bataillon au 1e tirailleurs.

Sont nommés chefs de bataillon : les capitaines Ledoux, du 33e, affecté au 127e; Simon, du 25e, affecté au 84e; Lambert, du 84e, affecté au 4e; Jacquemin, du 96e, au 84e; Verrier, du 49e, au 127e.

Sont nommés capitaines, les lieutenants : Calet, du 1er, affecté au 84e; Saltetti, du 151e, au 33e; Thomas, du 147, au 84e; Giard, du 87e, au 33e; Lemar, du 73e, au 8e; Meunier, du 72e, au 33e; Bourgeon, du 13e, au 84e; Rivière, du 11se, au 84e; Marot, du 150e, au 73e; Tourailly, du 18e, au 43e; de Soyer, du [illegible], au 48e; Pinaudier, du 5e, au 127e; Le Seble, du 127e, au 162e Jacquet-Lagrèze, du 144e au 127e.

*Cavalerie.* — Sont nommés : MM. De Cordax, capitaine au 6e chasseurs, chef d'escadron au 18e chasseurs; capitaine au 21e dragons, le lieutenant de Villerslafaye, du 29e dragons; capitaine de gendarmerie à Cambrai, le lieutenant de gendarmerie Bertrand, à Vouziers.

*Artillerie.* — Sont promus chefs d'escadron : les capitaines Cauvet, du 27e d'artillerie ; Bestenay, à l'état-major du 1er corps, affecté au 9e régiment.

Lambert, lieutenant au 41e, est nommé capitaine adjudant-major au *même régiment*; Vallière, lieutenant au 1er bataillon à pied à Maubeuge, est promu capitaine.

*Génie.* — Le lieutenant Tigouche au 7e génie.

*Service de santé.* — Le médecin aide-major de 1re classe Valette, à l'Ecole préparatoire de Montreuil-sur-Mer, est promu médecin-major de 2e classe. Le pharmacien aide-major de 1re classe Thierry, à l'hôpital de Maubeuge, est promu pharmacien major de 2e classe.

*Train des équipages.* — Le capitaine Trusson, au 1er escadron, est nommé major audit escadron; Julliot, capitaine au 2e escadron, passe au 1er.

*Administration.* — M. Desprez, officier d'administration de 1re classe à la direction de Maubeuge, est promu officier d'administration principale, maintenu; M. Houillon, officier d'administration de 2e classe à l'état-major de l'artillerie du 1er corps, est promu officier d'administration de 1re classe, maintenu.

**MUTATIONS**

*Infanterie.* — M. Petain, colonel breveté hors cadre, est réintégré au 33e d'infanterie. M. Superbie, colonel breveté hors cadre, est réintégré au 43e d'infanterie, et maintenu au commandement d'une brigade par intérim.

MM. Blachon, major au 84e, passe au 124e; Furiet, chef de bataillon au 33e, passe au 107e; Marquet, capitaine hors-cadre, passe au 33e; Lallemand, capitaine au 158e, passe au 43e; Michandel, capitaine au 84e, passe au 124e; Balluais, capitaine au 43e, passe au 48e.

MM. Agel, capitaine au 127e, passe au 108e; Rat, capitaine au 84e, passe au 119e; Ricq, capitaine au 64e, passe au 33e; Seiler, capitaine au 64e, passe au 13e; Hucliez, capitaine au 24e, passe au 73e à l'habillement; Girardin, capitaine au 1er, passe au 30e; Jannot, capitaine au 122e, passe au 43e; Pintiaux, capitaine au 151e, passe au 1er.

*Cavalerie.* — M. Greppo, capitaine au 20e chasseurs, passe capitaine-commandant au 6e chasseurs; M. Dubois de Beauchêne, capitaine au 21e, passe au 21e dragons; M. De Kerauten, lieutenant au 6e chasseurs, passe au 7e hussards ; M. Davadant, lieutenant au 4e cuirassiers, passe au 26e dragons.

## PROGRAMME DES SPECTACLES

**OMNIA PATHE DE LILLE**
(Rue Esquermoise)

Vues nouvelles. — Aux premières vues du cortège du Couronnement de George V, la direction de l'Omnia a ajouté, depuis hier, de nouvelles vues prises pendant la procession royale à travers Londres ainsi que celles de la Revue navale de Spithead.

Ces nouvelles vues complètent maintenant le spectacle des Fêtes du Couronnement et forment un magnifique ensemble.

T.l.j.: Cinématogr. gratis aux Galeries Lilloises

## Chronique Sportive

**LES COQS**
A LILLE

Dimanche 2 juillet, estaminet du « Coq Gaulois », 102, rue Malsence, grand massacre de petits coqs de 700 grammes à 2 livres.

La mise 1 fr. 50. Entrée 0 fr. 10. Mise au parc à 4 heures.

Même adresse, dimanche 9 juillet, concours de petits coqs. 5 francs pour 15 francs.

**COLOMBOPHILIE**
A LILLERS

Résultats du concours sur Etampes, organisé par la société « L'Eclair », le 24 juin 1911 ;

1er Duhamel. — 2e Flajollet. — 3e Delerue. — 4e Warenbourg. — 5e Hennuyer. — 6e Warenbourg. — 7e, 8e et 9e Marcel. — 10e, 11e et 12e Warenbourg. — 13e Thavaud. — 14e Delannoy. — 15e Warenbourg.


*Passez vos Vacances sur la*
**Plage de Dunkerque-Malo-les-Bains**
(Nord)
La plus vaste du littoral
La plus agréable
La plus sûre
*PARADIS des ENFANTS*
(Comité d'initiative) Renseignements gratuits. Téléphone : 124, Dunkerque.



Souveraines dans les indispositions de l'Estomac les
DRAGÉES de SANTÉ
guérissent CONSTIPATION
maux de tête, éblouissements
maux de reins, etc.
la boîte de 100 1f.50
J. DUBUS 7 rue des Arts-LILLE

Se trouvent toutes bonnes Pharmacies.

Principaux dépôts du pays minier. — *Lens* : M. Willay. — *Liévin* : M. De Bomy. — *Hénin-Liétard* : M. Dacheville.


## BULLETIN COMMERCIAL

**MARCHES DE PARIS**

*Cours de clôture du 28 juin 1911*

COLZAS. — Soutenus. — Cour. 65 75. — Proch. 66 [illegible]. — Juillet-Août 66 25. — 4 dern. 67 50. — 4 nov. [illegible].

BLES. — Calmes. — Cour. 26 [illegible]. — Proch. 2[illegible] 625. — Juillet-Août 25 65. — 4 dern. 25 25. — Août 25 80.

SEIGLES. — Calmes. — Cour. 19 [illegible]. — Proch. 19 [illegible]. — Mai-Juin 18 [illegible]. — Juillet-Août 17 55. — 4 dern. 18 [illegible].

AVOINES. — Soutenus. — Cour. 20 10. — Proch. 20 [illegible]. — Juillet-Août 19 50. — 4 dern. 19 65. — Août 18 65.

LINS. — Fermes. — Cour. 20 75. — Proch. 96 [illegible]. — Juillet-Août [illegible]. — 4 dern. 92 50. — 4 nov. 98 50.

FARINES. — Soutenus. — Cour. 33 95. — Proch. 33 20. — Juillet-Août 31 25. — 4 dern. 31 25. — Août 32 75.

ALCOOLS. — Calmes. — Cour 49 50. — Proch. 50 25. — Juillet-Août 50 25. — 4 dern. 47 [illegible]. — 3 octobre 46 [illegible]. — 4 prem. 46 25.

SUCRES. — Faibles. — Cour. 35 37. — Proch. 35 50. — Juillet-Août 35 12. — 4 oct. 31 75. — 4 prem. 32 12.

## Informations Financières

**BOURSE DE PARIS**

*Paris, 28 juin 1911.*

Affaires calmes et marché lourd. L'approche des règlements de compte de fin de mois n'est pas de nature à activer les transactions.

Tassement du 3 % Français à 95,17. L'Extérieure a molli à 96 60 et le Portugais à 69.

Reprise des Fonds Russes. Le 4 % Consolidé s'inscrit à 99.20 et le 4 1/2 % 1909 à 104.05.

Faiblesse du Turc à 93.25. Le Serbe est résistant à 92.40.

La Banque de Paris est mollement tenue à 1.832, ainsi que le Crédit Lyonnais à 1.500 et la Banque Ottomane à 713. Ce dernier établissement a réalisé, en 1910, un bénéfice de 475.211 liv. turques, en diminution de 8.297 liv. turques sur ceux de l'exercice précédent. Le dividende sera maintenu à 18 shillings.

Les Chemins de fer Français sont lourds. Le Nord se traite à 1.643, le Lyon à 1.179.

Fermeté des Saragosse à 430, des Nord d'Espagne à 419.

Indécision du Métropolitain à 648 et du Nord-Sud à 284. Les Omnibus se défendent péniblement à 720.

Recul du Rio-Tinto à 1.761. La Sosnowice a été ramenée à 1.492. La Briansk se maintient à 479.

Fermeté de la Raffinerie Say à 337.

Le Lautaro Nitrate est mou à 242 et le Lagunas à 62.

En Banque, le Cape Copper est revenu à 166 et la Tharsis à 146. Fermeté du Platine à 851. La Hartmann a molli à 725.

[illegible] de la Financière des Caoutchoucs à 257. La De Beers a été ramenée à 471. Faiblesse des Mines d'Or.

*Rambla Company Of Montevideo.* — Rappelons que depuis le 29 juin, la Rambla Company of Montevideo a commencé à servir, dans leur ordre d'arrivée, les demandes d'actions privilégiées 6 %, qui sont adressées avec les fonds au crédit de la Compagnie, à la Banque Française pour le Commerce et l'Industrie. Au prix d'émission de *26 fr. 50 l'une, ces actions, au nominal* de 1 livre, rapportent un intérêt annuel de 5,95 % nets d'impôts français actuels.

**BOURSE DE BRUXELLES**

*Bruxelles, 28 juin 1911.*

TERME. — L'animation fait défaut à la coulisse mais les cours se maintiennent. Mexico va de 637 à 639. Rio de 586 1/2 à 589.

COMPTANT. — Le Marché est indécis. Les Tramways sont plus lourds. Div. Bruxellois 935. Signalons la fermeté des actions Sao-Paulo à 955. Les Valeurs Sidérurgiques sont négligées. Les Charbonnages restent bien orientés.

Rien de spécial aux Zincs et Glaceries.

Aux Valeurs Etrangères, les Cap. et Fond. Ateliers de Constructions Nord France sont en avance à 1.375 et 420. Signalons de bonnes demandes en obligations Rio à 527.50. Les obligations Port de Para à 482,50. Brazil à 450. Madeira Marmoré à 516 1/2.

**BOURSE DE LILLE**

*Lille, 28 juin 1911.*

Le Marché des Valeurs Charbonnières manifeste des dispositions de plus en plus satisfaisantes avec des transactions plus actives que précédemment.

Albi se traite à 280. Aniche de plus en plus recherché passe à 2.340. Bully en bonne orientation progresse à 5.505. La coupure par contre est plutôt lourde à 109.75. Bruay fermement échangé à 1.250. Le 10e reste soutenu à 125.75. La 5e Carvin discute à 736. Clarence sans grand entrain à 453. Courrières se raffermit de jour en jour avec acheteur à 3.425. Crespin se repose à 104. Douchy un peu mieux à 951. Dourges en légère reprise à 436. Drocourt se consolide à 684. Escarpelle gagne une petite fraction à 780. Ferfay remonte à 430. Flines en bonne tendance passe à 79. Lens discute devient avantageux à 1.226. Le 10e conserve de bonnes dispositions à 123,75. Liévin s'améliore sensiblement à 4.349. La coupure est mieux à 144.75. Ligny sans entrain à 501. Excellente tenue du groupe Marles. Le 30 % progresse à 2.730. La Part 70 % à 4.095. Le 20e à 205. Meurchin a preneur à 2.521. Thivencelles s'inscrit en hausse à 1.530, ainsi que Vicoigne à 1.641. Le 10e à 165,50.

Au groupe métallurgique, Fives-Lille s'échange à 1.02[illegible], Senelle-Maubeuge passe à 929 et la Métallurgique Esraut à 700.

Au groupe des Valeurs diverses, les Laiteries s'inscrivent en reprise à 414. La Lucette se maintient à 989. L'action Monrocher et Cie gagne encore du terrain à 190.50.


DANS L'INTERET DE VOTRE SANTÉ
COMPAREZ
l'excellent VIN de
**BANYULS-TRILLES**
QUINQUINA
avec tous les apéritifs connus jusqu'à ce jour
**LE GOUTER, C'EST L'ADOPTER**
*Il est d'ailleurs recommandé par le CORPS MEDICAL depuis longtemps aux Hommes, Dames et Enfants.*
DEMANDEZ « UN TRILLES »
et exiger l'étiquette BANYULS-TRILLES sur la bouteille.



Pour se renseigner rapidement et d'une façon précise sur toutes les Valeurs de Bourse et notamment sur les Charbonnages, s'adresser au journal
LE RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
publié à LILLE, 5, Grand'Place.
On y trouve toutes les informations financières intéressantes et une Revue des Marchés de Lille, Paris et Bruxelles.



Le Gérant : Emile GESSA.
Lille, 186 bis, rue de Paris


## BOURSES
### Paris, Bruxelles, Lille
DU 28 JUIN 1911

**BOURSE DE PARIS**

**Fonds d'Etat**

| | Ouvert | Clôture |
|---|---|---|
| 3 o/o | 95 20 | 95 17 |
| It | .. .. | 98 10 |
| Russe 4 o/o 01 | 86 70 | 86 50 |
| Russe [illegible] 91 | 95 75 | 95 25 |
| Argentin 1896 | | |
| Argentin 1900 | | |
| Serbie 4 o/o | 96 60 | 9[illegible] |
| Brésil 3 o/o | | 102 |
| Brésil 4 o/o | | 83 35 |
| Ext. Espagne 4 o/o | 96 70 | 96 80 |
| Portugais 3o/o | 69 | 69 |
| Turc unifié | 93 35 | 93 30 |
| Mexicain 5 o/o | | 50 10 |
| Lots Turc | | 215 50 |
| Russe 1906 | 104 75 | 104 90 |
| Russe 1896 | 84 90 | 85 15 |
| Russe 1909 | 104 | 104 05 |

**Etablissements de Crédit**

| | Ouvert | Clôture |
|---|---|---|
| Banque de France | | |
| B. de Paris et Pays-Bas | 1832 | 1832 |
| Compt. Nat. d'Escompte | | |
| Crédit Foncier | | |
| Crédit Lyonnais | 1500 | 1500 |
| Société Générale | | 799 |
| Banque Ottomane | 713 | 713 |
| Union Parisienne | 1260 | 1257 |
| Sels gemmes | 284 | 285 |

**Chemins de fer — Transports Actions.**

| | Ouvert | Clôture |
|---|---|---|
| Boléo | | 778 |
| Est | | |
| P.-L.-M. | 1179 | 1179 |
| Midi | | |
| Nord | 1647 | 1645 |
| Orléans | 1232 | 1230 |
| Ouest | | |
| Métropolitain | 645 | 648 |
| Nord-Sud | 284 | 285 |
| Omnibus | 721 | 717 |
| Wagons-Lits | | 469 |
| Thomson-Houston | 812 | 811 |
| Industrie Electrique | | |
| Lombards | | |
| Méridionaux Italiens | | |
| Nord-Espagne | 417 | 418 |
| Saragosse | 429 | 429 |
| Andalous | | 259 |

**Valeurs Industrielles**

| | Ouvert | Clôture |
|---|---|---|
| Suez | | 5600 |
| Dynamite Centrale | 725 | 725 |
| Hartmann | 727 | 725 |
| Métaux | | 805 |
| Sosnowice | 1495 | 1492 |
| Tabacs Ottomans | | 318 |
| Kertch | | |
| Briansk | 478 | 479 |
| Maltidano | | 332 |
| Tharsis | 147 | 145 50 |
| Rio-Tinto | 1771 | 1762 |
| Laurium-ec | 47 75 | 47 75 |
| Lagunas trates | 62 50 | 62 50 |
| Lautaro Nitrates | 247 | 242 |

**Valeurs Sud-Africaines**

| | Ouvert | Clôture |
|---|---|---|
| Chartered | 41 75 | 41 50 |
| Cape-Copper | 167 | 166 |
| Goldfields | 132 | 131 |

| | Ouvert | Clôture |
|---|---|---|
| De Beers | 473 50 | 471 |
| East Rand | 218 50 | 218 50 |
| Ferreira Gold | | 165 |
| Geldenhuis Estate | | |
| Goerz | | |
| Hanchaca | 85 | 84 25 |
| Mozambique | | 29 |
| Rand Mines | 19[illegible] | 19[illegible] |
| Randfontein | | 57 75 |
| Robinson Gold | | 199 50 |
| Simmer | | 38 25 |
| Transvaal Consolida | 53 50 | 52 |
| Village | | |
| Platine | 853 | 852 |
| Caoutchouc | 258 | 257 50 |

**Emprunts des Villes et Obligations.**

| | C. préc. | C. jour |
|---|---|---|
| Ville de Paris 1865 4 o/o | | 542 25 |
| — 1871 3 o/o | 405 | 407 75 |
| — 1/4 | 105 50 | 103 50 |
| — 1875 4 o/o | 540 | 541 |
| — 1876 4 o/o | 534 | 537 50 |
| — 1892 2 1/2 o/o | 356 | 355 25 |
| — 1/4 | 93 | 99 |
| — 1894-96 2 1/2 o/o | 355 50 | 355 |
| — 1/4 | 96 | 95 50 |
| — 1898 2 o/o | 414 25 | 412 50 |
| — 1/4 | 105 50 | 104 |
| — 1899 2 o/o | [illegible] | 399 50 |
| — 1/4 | 10[illegible] 75 | 103 |
| — 1904 2 1/2 o/o | 438 50 | 438 [illegible] |
| — 1/5 | 91 25 | 91 25 |
| — 1905 2 3/4 o/o | 310 | 331 |
| — 1/4 | 9[illegible] | 9[illegible] |
| — 1910 2 3/4 o/o | 375 | 375 50 |
| — demies | 185 | 185 |
| — 3 o/o | 379 | 379 |
| — 1/4 | 94 25 | 94 25 |
| Foncières 1879 | 502 | 502 |
| — 1883 lots | 422 | 422 |
| — 1885 2.60 | 40[illegible] | 40[illegible] |
| — 1/5 | 98 50 | 98 50 |
| — 1895 | 457 | 465 |
| — 1903 | 501 75 | 501 |
| — 1909 | 254 | 254 75 |
| Commun. 1879 | 482 | 481 25 |
| — 1/5 | 101 | 101 |
| — 1880 3 o/o | 502 75 | 504 |
| — 1891 3 o/o | 397 | 397 25 |
| — 1892 2.60 o/o | 455 50 | 451 |
| — 1899 2.60 o/o | 451 50 | 451 50 |
| — 1906 3 o/o | 501 | 503 |
| Ville de Marseille | 412 25 | 413 50 |
| — d'Amiens | 113 50 | 11[illegible] |
| — de Bordeaux | 505 | 513 25 |
| — de Lyon | | 11[illegible] |
| Bône-Guelma | 4[illegible] | |
| Département 3 o/o 1888 | | |
| Economiques 3 o/o | | 4[illegible] |
| Est-Algérien 3 o/o | 411 | 412 |
| Ouest-Algérien 3 o/o | 4[illegible] | 4[illegible] |
| Est 3 o/o ancien | 4[illegible] | 4[illegible] 50 |
| — 3 o/o nouveau | 4[illegible] | 4[illegible] |
| — 2 1/2 | 3[illegible] | 3[illegible] |
| P.-L.-M. 3 o/o ancien | 413 | 413 |
| — 3 o/o nouveau | 411 | 412 |
| — 2 1/2 | 376 | 37[illegible] |
| Ch. de fer Nord 3 o/o a. | 427 | 425 |
| — 3 o/o n. | 421 50 | 422 |
| — 2 1/2 | 385 | 384 |
| Orléans 3 o/o ancien | 417 25 | 417 |
| — 3 o/o nouveau | 411 | 411 |
| — 2 1/2 | 370 | 374 25 |
| Ouest 3 o/o ancien | 423 25 | |
| — 3 o/o nouveau | 423 50 | 422 |
| — 2 1/2 | 376 | 376 |
| Sud Français 3 o/o | 402 25 | 404 |
| Andalous 3 o/o 1re série | 313 | 311 |
| — 3 o/o 2e série | 315 50 | 314 |
| Nord Esp. 3 o/o 1re hyp. | 360 50 | 361 50 |
| — 3 o/o 2e — | 351 50 | 353 50 |
| — 3 o/o 3e — | 365 | 361 50 |
| Saragosse 3 o/o 1re hyp. | | 372 |
| — 3 o/o 2e | | 380 75 |
| Pampelune 3 o/o | 359 | 357 50 |
| Autriche ancien 1re hyp. | 409 50 | 411 50 |
| — nouv. 2e — | 408 25 | |
| Wagons-Lits | 505 | 504 |
| Suez 5 o/o | 609 50 | 608 25 |
| — 3 o/o | 454 | 456 50 |
| Panama obl. et b. à lots | 141 50 | 144 |
| 3e série | | 135 |

**BOURSE DE BRUXELLES**

| | C. préc. | C. jour |
|---|---|---|
| Rente belge 3 o/o | 90 | 90 25 |
| Anvers 87 | 94 | 96 |
| Anvers 1902 | 83 25 | 84 50 |
| Bruxelles 1902 | 101 25 | 101 |
| Bruxelles 1905 | 86 25 | 87 |
| Gand 1896 | 73 12 | 73 12 |
| Lots Congo | 86 50 | 86 50 |
| Banque nationale | 4130 | 4130 50 |
| Fond. Chemins Congo | 7300 | 7297 50 |
| Div. Tram. Bruxellois | 942 | 937 50 |
| Union des Tram | 22 | 22 |
| Angleur | 1187 | 1182 50 |
| Cockerill | 2005 | 2007 |
| Ougrée | 1860 | 1800 |
| Sarrebruck | 1028 | 1020 |
| Anderlues | | 890 |
| Kessales | 1327 | 1327 50 |
| Bernissart | 501 | 417 50 |
| Bois-Avroy | 877 | 875 |
| Borinage central | 457 | 460 |
| Charbonnages belges | 487 | 480 |
| Chevalières | | 1820 |
| Courcelles Nord | | 1365 |
| Espér. et Bonne-Fortune | | 815 |
| Fontaine-l'Evêque | 3362 | 3400 |
| Agd. Charleroi | 685 | |
| Gouffre | 2180 | 2175 |
| Cap. Grand-Buisson | | 2855 |
| Grande-Machine | 2915 | |
| Horloz | 1960 | |
| Houillères Unies | 940 | 634 |
| Levant du Flénu | 5456 | 5450 |
| Mariemont | | |
| Noël Sart | 3762 | 3795 |
| Nord Charleroi | 3030 | |
| N. Rieu du Cœur | 1955 | 1100 |
| Patience | 640 | 635 |
| Produits du Flénu | 4712 | 4712 |
| Réunis Charleroi | 2122 | |
| Sacré Madame | | |
| Trieu-Kaisin | 1237 | 1232 |
| Asturienne | 3700 | 3710 |
| Austro-Belge | 410 | 4[illegible] |
| Nébida | 612 50 | 617 50 |
| Vieille-Montagne | 805 | 805 |
| Djebel-Masser | | |
| Katanga | 4040 | 4035 |
| Silésie | 1517 | 1521 |
| Métropolitain | 650 | 655 |
| Dniéprovienne | 1837 | |
| Métallurgie Russo-Belge | 1572 | 1570 |
| Mat. Franco-Belge | | 1110 |
| Bonne Esp. Batt. | 3955 | |

**BOURSE DE LILLE**

| | C. préc. | C. jour |
|---|---|---|
| Albi | 285 | 280 |
| Aniche le 1/28 | 2300 | 2340 |
| Anzin le 1/100 den | | |
| Bét. (Bully-Grenay) | 5470 | 5505 |
| Bét. (Bully-Grenay) (30e) | 109 50 | 109 75 |
| Bruay | 1249 | 1250 |
| Bruay (10e) | 125 50 | 125 50 |
| Campagnac | | |
| Carvin | | |
| Carvin (le 1/5) | 733 | 736 |
| Clarence | 455 | 453 |
| Courrières | 3420 | 3425 |
| Crespin | 104 25 | 104 |
| Douchy | 950 | 951 |
| Dourges | 435 | 436 |
| Drocourt | 686 | 684 |
| Escarpelle | 779 | 780 |
| Ferfay | 426 | 430 |
| Flines-lez-Raches | 77 | 79 |
| Lens | 1230 | 1226 |
| Lens (10e) | 123 50 | 123 75 |
| Liévin | 4330 | 4349 |
| Liévin (30e) | 144 50 | 144 75 |
| Ligny-les-Aire | 500 | 501 |
| Marles 30 0/0 p. d'int. | 2700 | 2730 |
| Marles 70 0/0 (L. R.) | 4050 | 4095 |
| Marles (20e) | 203 50 | 205 |
| Meurchin | 2703 | 2521 |
| Nord d'Alais | 176 | |
| Ostricourt | | |
| Thivencelles | 1525 | 1530 |
| Vicoigne | 1630 | 1641 |
| Vicoigne (10e) | 168 | 165 50 |
| Denain et Anzin | | |

Transmis par MM. SCHNERB, FAVIER et Cie, Gde-Place, Lille.